

ESPIET

Magazine municipal - octobre / novembre 2024



WWW.ESPIET.FR



☎ 05.57.24.24.27
@ mairie.espiet@gmail.com
🌐 www.espiet.fr



Infos pratiques

Déchêts verts

Le dépôt des végétaux derrière le stade est interdit jusqu'à nouvel ordre car le terrain de football a été dégradé par des sangliers et une clôture électrifiée a été installée pour les empêcher de passer. Merci de votre compréhension.

Fermeture du bureau de poste

Nous vous informons que l'agence postale sera fermée du lundi 23/12/2024 au 01/01/2025.

La mairie, quant à elle, sera fermée le mardi 24/12, le jeudi 26/12 et le mardi 31/12.



Avancement du PLU

A ce jour, le P.L.U est toujours à l'étude par les services de l'Etat. Nous informerons les administrés de l'évolution de la procédure.



Location salle des fêtes

La réservation de la salle des fêtes pour les particuliers doit se faire impérativement un mois avant la date de la manifestation.

En effet, le Trésor public impose aux communes ce délai afin de vérifier le règlement de la réservation. Vous recevrez un avis des sommes à payer que vous

devrez régler par chèque ou virement à l'ordre du Trésor public avant la date de la réservation.

Si le règlement n'a pas été effectué avant la manifestation, la réservation sera annulée.

Les tarifs :

Pour les Espiétais : 180 euros pour la journée plus une caution de 250 euros pour le ménage et 275 euros pour le weekend plus une caution de 250 euros pour le ménage.

Pour les hors-commune : 430 euros pour la journée plus une caution de 250 euros pour le ménage et 630 euros pour le weekend plus une caution de 250 euros pour le ménage.

Un chèque supplémentaire de 1500 euros sera demandé en cas de dégradations.



☎ 05.57.24.24.27
@ mairie.espiet@gmail.com
🌐 www.espiet.fr



Mobilité

Scooter électrique à disposition



La Cali mettra prochainement à disposition, sur notre commune, un scooter électrique en libre service. C'est l'entreprise Edog qui a été retenue pour mettre en place ce service.

Voici le communiqué de la Cali qui explique le projet plus en détail :

81 scooters répartis sur les 45 communes de La Cali :

- **27 scooters** sur la commune de Libourne
- **5 scooters** sur la commune de Coutras
- **2 scooters** sur les communes d'Arveyres, Izon, St-Denis-de-Pile, St-Médard-de-Guizières, St-Seurin-sur-L'Isle et Vayres

- **1 scooter** sur les 37 autres communes de La Cali

Redevances d'occupation du domaine public versées par eDog aux **45 communes** (50 € / scooter / an).

45 conventions Cali - Communes

Pour accéder au service :

- Être majeur
- Être en possession d'un permis AM, A1, A2, A, ou B, ou être en possession du Brevet de Sécurité Routière (BSR)

Facturation :

- Sans abonnement : 0,32€ la minute
- Avec abonnement :
 - o Pack Bichon à 15€ / mois (0,27€ la minute)
 - o Pack Golden à 50€ / mois (0,25€ la minute)
 - o Pack Dogue 100 € / mois (0,21€ la minute)
- o Pack Flash : 50 € de ride libre pendant 24h00



☎ 05.57.24.24.27
@ mairie.espiet@gmail.com
🌐 www.espiet.fr



o Pack Padawan : 35€ par mois pour les jeunes en réinsertion suivis par un organisme
o -15% sur tous les packs pour les étudiants, demandeurs d'emploi et plus de 60 ans
Possibilité de créer un compte professionnel :

- Avec un e-mail professionnel et un moyen de paiement
- Ce compte professionnel ne peut être utilisé que par un salarié ou un agent à la fois

Obtenez plus d'informations en Mairie
Vous pouvez également télécharger l'application **eDOG**



Cérémonie du 11 novembre

L'équipe municipale invite les administrés à participer à la cérémonie du 11 novembre, qui se déroulera le 11 novembre prochain à 11 heures, au monument aux morts. Cette commémoration de l'Armistice de 1918, rendra hommage à tous les soldats tombés au combat.



Retrouvez la liste de nos artisans, commerçants et associations sur le site de la Commune **ESPIET.FR**

